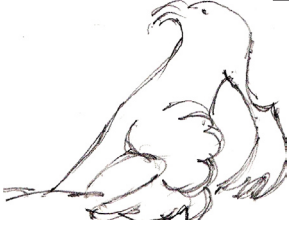


## Un rapport qui dit tout haut ce que tous savent mais que beaucoup ne veulent pas voir



*Faute d'espace, nous ne vous présentons ici qu'un résumé du rapport commandé par la municipalité au Groupe Hémisphères sur l'état de santé du lac Saint-Charles. La lecture complète des recommandations est possible sur le site municipal à l'adresse Internet suivante: [www.saint-charles.ca](http://www.saint-charles.ca)*

*D'autre part, le journal Au Fil de la Boyer a préparé, pour sa parution du 5 mai prochain, un dossier complet et très bien vulgarisé sur ce même rapport. À ne pas manquer!*

La présente expertise ne s'attarde pas seulement à un calcul de capacité, mais intègre les résultats de la diagnose écologique du lac. Également, l'étude pose de sérieuses balises encadrant le développement futur ainsi que les pratiques d'aménagement en périphérie des lacs à l'étude. Elle tient compte des études antérieures et s'appuie sur les plus récentes avancées en matière de conservation. [ ... ]

### **Recommandations: traitement des eaux usées**

Une des sources de phosphore d'un lac de villégiature provient généralement des installations septiques et donc du nombre de résidences réparties dans son bassin versant, et ce, *indifféremment de la distance de chacune d'elle au plan d'eau*. L'apport du phosphore anthropique est fonction de la population, du taux d'occupation et de l'efficacité de l'élimination de cet élément par les sols et l'installation septique même.

Comme des conditions optimales d'épuration des eaux usées sont à la base de la conservation des plans d'eau, il est recommandé de faire corriger progressivement les systèmes déficients (puisard ou systèmes inconnus) et présentant un apport en phosphore dommageable pour l'eau du lac. [ ... ]

C'est donc à ces niveaux que la municipalité doit poursuivre ses efforts de sensibilisation et faire un suivi serré, en collaboration avec la MRC, pour encourager fortement les riverains qui n'ont pas encore amélioré leur système. Dans plusieurs cas, seule une installation à vidange périodique est possible à cause de la faible superficie des terrains et de la présence de puits; par contre, ce système contribue efficacement à l'élimination du phosphore des résidences existantes.

Il est enfin essentiel que les résidents exercent une vigilance continue en informant les responsables de la MRC de Bellechasse de toute nuisance potentielle détectée (odeurs, pompage suspect, travaux de drainage où on passe près du système d'épuration, fosses de vidange totale ou périodique trafiquées).

D'ailleurs, des systèmes d'évacuation à débit réduit devraient être présents dans toutes les résidences qui possèdent une fosse de rétention; dans le cas contraire, des raccordements illicites sont soupçonnés, comme cela risque d'être le cas pour certaines d'entre elles. Un suivi serré des vidanges de fosses (mesures de niveau, remise des factures) peut permettre de détecter tout contrevenant à cet effet.

### **Recommandations: protection du lac**

À ce stade, la présence des installations septiques ne peut être la seule source de la problématique d'enrichissement. En les jumelant aux actions sur le traitement des eaux usées, les mesures de contrôle

recommandées ci-dessous vont permettre de conserver l'état trophique actuel du lac:

- interdire les engrais chimiques et naturels est une mesure d'atténuation à la source à entreprendre pour les riverains; sensibiliser les citoyens à l'emploi de savon exempt de phosphore, surtout ceux des lave-vaisselle;
- interdire les véhicules à moteur ou limiter la vitesse des embarcations sur le lac ainsi que la force des moteurs pouvant s'y déplacer, par réglementation municipale, car le brassage des sédiments occasionné par le passage des bateaux remet en suspension le phosphore trappé dans les sédiments et le rend disponible à la prolifération de plantes aquatiques; une eau trouble se réchauffe davantage et l'érosion causée aux rives est non moins dommageable;
- des efforts importants restent encore à faire sur les rives artificialisées; la renaturalisation des rives avec des arbres et des arbustes sur une largeur d'au moins 5 m (bande de protection riveraine) s'avère une solution souhaitable à long terme afin d'abaisser la température de l'eau et capter les nutriments entraînés par la nappe phréatique avant qu'ils n'atteignent le lac; les rives munies de murets de bois ou de béton devraient être laissées telles quelles lorsqu'elles se dégradent, c'est pourquoi il est important de les revégétaliser;
- puisque la tendance veut que les chalets saisonniers soient de plus en plus transformés en résidences permanentes, tenter de limiter le développement additionnel où les conditions de terrain sont peu propices à l'épuration des eaux usées;
- respecter l'intégrité des milieux humides existants (éviter leur fragmentation, leur dégradation, leur drainage et leur destruction);
- encourager la protection des zones naturelles (dons à la conservation, servitude de conservation, fiducie, parcs, réserve en terre privée, etc.), ce qui augmentera les chances d'assurer la pérennité du lac; à cet effet, tout le secteur nord du lac Saint-Charles devrait être restauré (chemin détourné et drainage) afin de garder intact ce dernier poumon du lac, en lien avec la tourbière.

L'approche écosystémique se traduit par la mise en oeuvre de mesures efficaces de conservation pour tenter de freiner la dégradation de l'état trophique actuel du lac. De récentes études montrent qu'il est très difficile d'améliorer la qualité d'un lac eutrophe. On peut cependant freiner son vieillissement et tout progrès d'assainissement et de conservation se verra récompensé à moyen terme, mais également pour les générations futures. [ ... ]

# L'indifférence n'est plus acceptable

Seulement pour 2006, au Québec, 80 autres lacs et rivières s'ajoutaient à la liste des contaminés par la cyanobactérie. Ne pas en parler c'est se cacher la vérité. Ne pas en tenir compte, c'est purement de l'inconscience. Notre lac n'est pas moins menacé par ce fléau que les autres. Il n'est certainement pas en meilleure santé non plus. Telle est sa réalité.

## Les algues bleues

d'après *Mon chalet / Claire Harvey, avril 2007*

Connues sous le nom d'algues bleues, les cyanobactéries sont des micro-organismes qui apparaissent dans les eaux peu profondes, tièdes, calmes ou stagnantes. Habituellement invisibles à l'œil nu, elles sont inoffensives lorsqu'elles sont peu nombreuses. Dans des conditions favorables, par exemple en présence de phosphore, elles peuvent toutefois se propager et former des « fleurs d'eau » ou « efflorescences ».

### Dangereuses pour la santé

« Quand ces toxines sont présentes en grande quantité dans l'organisme, elles peuvent provoquer des problèmes physiologiques plus ou moins importants, explique Denise Phaneuf, pharmacienne et conseillère scientifique à l'Institut de la santé publique du Québec. Les enfants sont les plus à risque pour diverses raisons. En plus d'avoir la peau fragile, ils passent parfois plusieurs heures dans l'eau, s'immergent et risquent d'en boire. » Denise Phaneuf estime qu'il faut faire preuve de vigilance. « Les personnes atteintes ou leur médecin ne font peut-être pas le lien entre la présence de cyanobactéries et le problème de santé. » Ailleurs dans le monde, des problèmes de santé ont déjà été rapportés en lien avec ces toxines. La plupart du temps il s'agissait d'irritations cutanées, de gastro-entérites et de réactions allergènes.

### Un phénomène en croissance

Au Québec, ce fléau environnemental est en croissance. Il a augmenté de 40% entre 2005 et 2006. Le problème est souvent attribuable à l'agriculture, mais aussi à d'autres éléments: fumier et engrais épandus sur les pelouses, fosses septiques non conformes, rejet d'eaux usées

non traitées, utilisation de détergents avec phosphate, etc. « Cela dépend des activités du bassin versant, dont celles sur les terrains au bord de l'eau », indique Sylvie Blais, coordonnatrice du dossier des cyanobactéries au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

### Est-il trop tard?

Il n'existe pas de solution technologique permettant d'éliminer le mal une fois qu'il est fait. Selon Sylvie Blay, il n'y a pas non plus de programmes gouvernementaux à l'intention des riverains. « La meilleure solution consiste à réduire les apports de phosphore dans les milieux aquatiques. Par exemple, il faut reboiser les berges des lacs et des rivières pour freiner le ruissellement et capter les sédiments avant qu'ils n'atteignent le plan d'eau, s'assurer que les installations sanitaires sont conformes et éviter d'utiliser de l'engrais, même biologique, ainsi que du savon pour lave-vaisselle contenant du phosphore », conclut-elle.

## Des bouées qui peuvent coûter très cher

FAPEL / mars 2007

**Pensez-y bien ! Vous courez de gros risques en installant vous-mêmes des bouées de navigation sur votre lac!**

### Une poursuite au civil...

Le premier risque est celui des poursuites. En cas d'accident, une association peut être tenue responsable et poursuivie au civil. Vous seriez dans de jolis draps! D'autant plus que, depuis la révision du Code civil, les administrateurs d'une association à but non lucratif (incorporée ou pas) engagent maintenant leur responsabilité personnelle lorsqu'ils posent un geste au nom de l'association.

S'il y a sur votre lac, un chenal étroit, des hauts fonds, des écueils à fleur d'eau ou des zones à vitesse réduite, établis en vertu du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, et qui méritent d'être balisés sur votre lac, mieux vaut laisser cette responsabilité aux autorités municipales! Mais n'allez pas croire que votre municipalité va s'empresser de se porter volontaire! Pensez-y... Pourquoi votre municipalité se porterait-elle volontaire pour prendre ses responsabilités, alors que les villégiateurs sont tout prêts à se mettre volontairement la tête sur le billot?

La première chose à faire dans une telle situation est d'indiquer clairement à votre municipalité qu'il y a des risques à naviguer sur le lac et que vous vous attendez à ce qu'elle prenne les mesures qui s'imposent pour installer des bouées et assurer la sécurité des citoyens. N'est-ce pas ce qu'elle fait d'ailleurs lorsqu'il y a des risques d'accident sur son territoire? Elle pose des affiches! Vous risquez gros si vous choisissez de remplacer la municipalité plutôt que de voir à ce qu'elle vous donne tous les services auxquels vous êtes en droit de vous attendre!

### ...Et une amende en prime!

Le deuxième risque est que vous vous retrouviez dans une situation d'illégalité, et sujet aux amendes! Eh oui! Vous ne le saviez peut-être pas mais il existe un règlement sur les bouées privées. Gare à ceux qui l'enfreignent! Ce règlement, tout comme le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, a été édicté en vertu de la Loi sur la marine marchande. Il s'applique, lui aussi, dans toutes les eaux canadiennes.

Il est important de souligner que le règlement sur les bouées privées n'interdit pas l'installation des bouées. Mais toutes les bouées doivent être conformes aux dispositions du règlement! Vous voyez déjà le problème? Vous installez des bouées, elles ne sont pas conformes au règlement sur les bouées privées et il se produit un accident. Double catastrophe! Vous risquez toujours d'être poursuivis au civil, mais il y a de fortes chances qu'en plus, vous soyez mis à l'amende. Sans oublier que le fait d'avoir installé des bouées illégales ne vous aidera certainement pas le jour du procès!

Mêmes conformes, les bouées ne peuvent pas vous soustraire aux rigueurs du Code civil en cas d'accident!